

Loire-Atlantique : UNE GRANDE REVENDICATION

La création d'un complexe sidérurgique en Basse-Loire

Aux Chantiers de l'Atlantique, à Saint-Nazaire, les négociations engagées pour le nouvel accord d'entreprise n'ont pas abouti. M. Pinczon, président-directeur général, aurait reçu, la semaine dernière, les dirigeants syndicaux. Quant aux ouvriers métallurgistes, ils ont adopté une nouvelle forme d'action. Ils ont cessé leurs débrayages pour scander bruyamment dans les ateliers, et toujours sur le même rythme, des slogans ayant trait à leurs demandes d'augmentation de salaires. Tout l'après-midi de vendredi, les chantiers navals ont résonné d'un vacarme assouplissant. Notre correspondant, à Saint-Nazaire, Denyse Franck, fait le point dans la métallurgie en Loire-Atlantique.

(De notre correspondant à Saint-Nazaire, Denyse FRANCK)

DANS un document syndical daté de septembre 1960, l'ensemble des Unions départementales ouvrières de Loire-Atlantique rappelait qu'en dix ans il faudra créer 35 000 emplois nouveaux, c'est-à-dire 3.500 par année.

Or, à la réunion de la Commission départementale du 15 novembre 1962, il était constaté que, dans le cadre de l'aide de l'Etat pour la création d'emplois depuis 1958, il a été réalisé 1.500 emplois nouveaux seulement en Loire-Atlantique !

Le patronat ne peut que profiter de cet état de fait. Devant cette situation, les syndicats se trouvent placés devant deux options complémentaires :

1° Les revendications immédiates.

2° Les revendications à long terme.

Ceci pour éviter un chômage grandissant dans les années qui viennent.

Revendications immédiates

1° *Augmentation générale des salaires* : en premier lieu, nécessité de combler l'écart absolument injustifié qui sépare les salaires de la région de Loire-Atlantique et les salaires parisiens.

2° *Réduction du temps de travail* ; retour, sans perte de salaire, à la semaine de 40 heures et, dans l'immédiat, tous les samedis devront être chômés, ceci sans allongement de la durée journalière du travail.

3° *Octroi de la quatrième semaine de congés payés* : seules, jusqu'ici, l'ont obtenue, en Loire-Atlantique : les Entreprises Bloud-Baudoin, à Nort-sur-Erdre, et les Entreprises Sambron, à Pontchâteau (400 ouvriers à elles deux).

4° *Avancement de l'âge de la retraite* : 60 ans pour les hommes, 55 ans pour les femmes et les ouvriers

ayant exercé des métiers pénibles et insalubres

5° *Garantie de l'emploi et salaire mensuel garanti.*

6° *Respect du droit syndical.*

A ces revendications immédiates que lui ont exposées les délégués des trois syndicats ouvriers s'oppose, par exemple, Pinczon, directeur des Chantiers de l'Atlantique, à Saint-Nazaire :

« Les Chantiers de l'Atlantique souffrant d'un manque de commandes, dit-il, le travail n'est assuré que pour un an, les causes en étant, entre autres, la concurrence japonaise, très âpre. D'autre part, l'aide de l'Etat a diminué et il me faut comprimer mes prix de revient. »

D'autre part, Pinczon pense que la réduction du temps de travail ne peut se placer que dans une perspective internationale, et il n'accordera la quatrième semaine de congés payés que si le gouvernement le lui ordonne.

Aussi ne propose-t-il qu'une reconduction de l'accord d'entreprise sans aucun avantage nouveau, et ce pour un délai de deux ans.

Les conflits se succèdent

— Aux Etablissements Carnaud, à Basse-Indre (2.400 ouvriers), après une grève de 24 heures pour l'obtention d'une quatrième semaine de congés payés, les discussions sont rompues. La direction de cette entreprise est de tendance paternaliste et cherche à attacher les ouvriers à la maison.

— A la « Navale », les employeurs, à la commission paritaire, ont offert une augmentation horaire de 5 à 8 centimes de l'heure, selon les catégories. Les délégués syndicaux ont refusé.

— Aux Batignolles, même proposition d'augmen-

tation insuffisante, même refus.

— Aux *Etablissements Guilloard*, les pourparlers sont interrompus. Les Etablissements Guilloard, qui s'occupent de tout ce qui est galvanisé, sont une entreprise familiale, très dure avec les ouvriers.

— Aux *Nantaises des Fonderies*, nombreux débrayages.

A *Chateaubriant*, aux Etablissements Huard, machines agricoles, les ouvriers n'ont pas encore obtenu satisfaction.

Les réunions intersyndicales se succèdent et les positions des métallurgistes se durcissent chaque jour davantage.

Mais, si les différents syndicats métallurgistes sont unis pour les revendications et dans l'action, on peut observer quelques nuances chez les différents délégués rencontrés.

Le responsable C.F.T.C. nazairien disait que, pour être utiles à l'ensemble des travailleurs, les mouvements devraient se développer du stade entreprise au stade fédéral, pour préparer des actions nationales, que c'était le moment de foncer et qu'il fallait associer les gars des entreprises privées aux gars des charbonnages et de l'E.D.F.

Le responsable C.G.T. nantais pensait que, jusqu'ici, les discussions faites entreprise par entreprise avaient été plus profitables aux entreprises que des actions concertées, chaque entreprise ayant ses revendications particulières et n'étant pas mûres au même moment pour l'action, mais que tout pouvait changer dans les jours qui venaient. Il croit aussi à un rapprochement sensible depuis les dernières élections des partis de gauche et que les bienfaits s'en faisaient sentir dans les syndicats.

Revendications à long terme

Pour le responsable F.O. de Nantes, la quatrième semaine de congés payés n'est pas une revendication

essentielle. D'autre part, il est contre, en principe, les accords d'entreprise qui, pour lui, entrent trop dans le cadre association capital-travail cher à de Gaulle ; il leur préfère les accords collectifs assortis d'accords d'établissements. Pour lui, la loi du 11 février 1959 est essentielle pour conserver les prérogatives des organisations syndicales.

Une des grandes revendications est, en Loire-Atlantique, la création d'un *complexe sidérurgique* en Basse-Loire.

Une délégation de Loire-Atlantique comprenant, entre autres, le président du conseil général, les maires de Nantes et de Saint-Nazaire s'est rendue, les 11 et 12 mars, à Luxembourg, pour recevoir des conseils techniques pour la création de ce complexe de la C.E.C.A. Mais la C.E.C.A. ne peut agir que selon les décisions de la sidérurgie française et ne pourra choisir l'emplacement futur de ce complexe sidérurgique, Marseille venant en concurrence avec Nantes.

Les éléments suivants, qui pourront influencer le choix de la sidérurgie française pour s'implanter en Loire-Atlantique, sont :

- une main-d'œuvre abondante et qualifiée ;
- des matières premières, c'est-à-dire une industrie de base ;
- un emplacement tout trouvé : un terrain de 500 hectares auprès de Donges ;
- de l'énergie : centre de Cheviré, gaz de Lacq, raffinerie de Donges ;
- la possibilité de transports par minéraliers de 40.000 tonnes en important minerai de fer et charbon cokéifiable.

La création de ce complexe devrait aider à l'expansion de la région. Mais elle ne doit pas être laissée à la seule initiative privée.

Et tout l'argent dépensé pour la force de frappe ne serait-il pas plus utile pour réaliser l'expansion des régions sous-développées telle la Loire-Atlantique ?